

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL Du 13 septembre 2022 / N° 53

Président : M. Laurent Steulet, président du Conseil général
Secrétaire : Mme Sylvie Koller, secrétaire
Lieu : Centre communal de Vicques - salle du 1^{er} étage

1. Ouverture de la séance

Le président, M. Laurent Steulet, ouvre la séance à 19h30. Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire et les représentants de la presse ainsi que Mme Caroline Bernasconi qui interviendra au point 5 de l'ordre du jour. M. Fabien Chételat, conseiller communal est excusé pour raisons professionnelles.

La séance a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel n°30 du 1^{er} septembre 2022
- par courriel
- par affichage public.

Sont présents : Patrick Cerf, Boris Charmillot, Clovis Chételat, Martial Chételat, Jean-Paul Chételat, Martin Clerc, Michel Darbellay, Nicolas Dupré, Gabriel Friche, Pierre Grolimund, Claude-Alain Hofer, Eric Lachat, Isabella Leanza, Valère Lovis, Alain Munier, Nicolas Ruchti, Eric Schaller, Louise Schaller, Damien Voisard, Catherine Wolff

Excusés : Alain Ryser, Romain Lambert

21 conseillers généraux sur 23 sont présents. Le quorum est atteint ; la majorité absolue est fixée à 11.

L'ordre du jour est accepté et sera débattu comme suit :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ;
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 juin 2022 ;
3. Questions orales et interventions ;
4. Voter un crédit complémentaire de 60'000 frs pour les travaux de mise en conformité de l'arrêt de bus « laiterie » à Vicques ;
5. Accorder une avance de trésorerie pour un montant annuel de 200'000 frs en faveur de l'association « La Valse du Temps » ;
6. Développement de l'interpellation « Eclairage nocturne : peut-on y voir un peu plus clair ? » ;
7. Traitement de la motion « Marquons notre attachement à la ville de Moutier » ;
8. Communications.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 juin 2022

Aucune modification n'est demandée au document qui est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Questions orales et interventions

3.1 Signalétique extérieure du Centre Atrium

M. Martin Clerc rejoint la tribune pour la première question orale :

« Il y a St-Georges, l'Inter, le Soleil ou le Royal, des appellations qui permettent de localiser un lieu culturel seulement par son nom. Il y a désormais l'Atrium, la salle communale de Vicques récemment baptisée.

Il y a une signalétique à l'intérieur du bâtiment, mais aucune à l'extérieur visible depuis la route et cela manque. La commission culturelle, ViCulturelle, souhaite résoudre cela par le biais d'une œuvre d'art posée dans l'herbe avec l'inscription Atrium.

Un montant de 3'000 frs d'un généreux donateur permet de faire l'étude de ce projet. Mais ensuite il faudra passer à la réalisation.

Le Conseil communal est-il d'accord sur cette idée ?

Si oui, est-il d'accord de mettre 10'000 frs au budget 2023 pour cette œuvre ?

Évidemment des subventions seront demandées et déduites de ce montant.

Je remercie le Conseil communal pour ses réponses ».

Mme Elisabeth Dennert s'avance à la tribune et s'exprime en ces termes :

« Je remercie M. Martin Clerc pour cette question qui me donne l'occasion de soulever un problème qui a été créé quand le nom de la salle de spectacle a été changé en Atrium, nom qui, en effet ne figure pas sur le totem au bord de la route cantonale qui indique le centre communal.

Une meilleure signalétique donnerait une meilleure visibilité de l'Atrium et mérite d'être étudiée par le Conseil communal, en s'appuyant sur des partenaires comme ViCulturelle, la commission des bâtiments et la voirie.

Si une solution satisfaisante est trouvée, le financement n'est pas un problème s'il est dans la compétence du Conseil communal.

Le montant de 3'000 frs peut en attendant la réponse du Conseil communal rester dans la réserve, ce qui est manifestement une meilleure solution que dépenser cette somme de manière précipitée. »

M. Martin Clerc est satisfait.

3.2 Fermeture estivale de la déchetterie Le Tritout

M. Valère Lovis s'avance à son tour à la tribune pour la seconde question orale :

« Durant les dernières vacances scolaires d'été, j'ai, à plusieurs reprises, eu vent de critiques parfois virulentes de la part de citoyennes et citoyens de Val Terbi concernant la fermeture estivale de la déchetterie Le Tritout.

Etant donné que cette prestation donne entière satisfaction aux habitantes et habitants de notre commune le reste de l'année, il me paraît dommageable pour l'image de Val Terbi de devoir faire face à un mécontentement grandissant concernant ladite fermeture, et ce d'autant plus qu'il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir stocker une certaine quantité de déchets ménagers recyclables durant plus d'une semaine.

Par conséquent, je prie le Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- Comment apprécie-t-il cette situation ?
- Entend-il trouver une solution afin de répondre adéquatement aux besoins avérés de la population de Val Terbi ?

Je remercie le Conseil communal de ses réponses ».

M. Claude-Alain Chapatte, rejoint la tribune et délivre la réponse rédigée par son collègue M. Fabien Chéte-lat :

« En préambule, le Conseil communal rappelle qu'une interpellation de décembre 2021 déposée par M. Damien Voisard posait un peu le même genre de questions, la réponse sera donc relativement semblable.

Concernant le mécontentement grandissant de la population, le Conseil communal n'a pas ou presque pas de retours allant dans ce sens.

Le Tritout est notre point de collecte principal qui permet de revaloriser une bonne partie des déchets des habitants de nos quatre localités. Courchapoix a également adhéré à l'infrastructure, cela démontre que notre déchetterie est idéale.

Pour l'heure, il n'est pas question d'élargir les horaires d'ouverture ou encore de réduire les fermetures des vacances. En effet, la fermeture de deux semaines permet à Caritas de respecter le cadre légal pour ses employés, tous devant bénéficier de deux semaines consécutives de vacances au minimum par année.

Actuellement, notre déchetterie ne ferme que deux semaines en été ainsi qu'une semaine en octobre. Par ailleurs, pendant la période de fermeture estivale, une ouverture spéciale est organisée un samedi matin pour les déchets verts. Ainsi, les habitants ne disposant pas d'un compost privé ou n'ayant pas privilégié la technique du mulching pour la tonte du gazon, ont la possibilité d'éliminer leurs déchets verts. Le reste des déchets peut sans autre être éliminé dans les écopoints de Vermes, Corban et Montsevelier si c'est vraiment un problème urgent.

Le Conseil communal souhaite tout de même rappeler qu'il n'est pas judicieux d'inciter les habitants de Val Terbi à utiliser les différents sites. En effet, cela provoquerait une augmentation du trafic automobile entre les localités et irait à l'encontre des nombreux efforts consentis par les autorités en matière de préservation de l'environnement.

On peut encore noter que la fermeture estivale de deux semaines coïncide avec les vacances horlogères.

M. Valère Lovis est partiellement satisfait.

4. Voter un crédit complémentaire de 60'000 frs pour les travaux de mise en conformité de l'arrêt de bus « laiterie » à Vicques

L'entrée en matière est faite par **M. Yvan Burri**, conseiller communal en charge des travaux publics :

L'arrêt de bus près de l'ancienne laiterie nécessite une reconstruction totale. Pour ce faire, le Conseil communal vous demande une rallonge de crédit.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond :

M. Yvan Burri développe le sujet :

L'arrêt de bus laiterie de Vicques, un des plus employés de cette ligne, nécessite une mise aux normes selon la LHand. Cela veut dire entre autres : un nouveau quai surélevé, des rampes douces pour y parvenir et un marquage au sol particulier. De plus, comme cela est prescrit et comme on peut le voir à Delémont ou à Courroux, dorénavant les aires réservées à l'arrêt des bus de lignes, quand elles sont modifiées, sont déplacées sur la chaussée.

Par souci d'épargner les dépenses communales, au début du projet, un minimum de travaux avait été prévu. Le budget d'investissements 2021 du bureau mandaté prévoyait un montant de 51'000 frs pour cette mise aux normes.

Lors des discussions en vue de la mise en œuvre du projet, plusieurs réflexions ont été menées. Il est ressorti notamment, que suite à un accident, la commune devait se questionner sur le remplacement de toutes les parties vitrées de l'abribus qui ne sont pas en verre sécurit ou, vu son mauvais état, de songer à remplacer l'abribus.

Son remplacement en synergie des travaux d'aménagement a paru judicieux.

Comme nous ne changeons pas la géométrie de la route - c'est une condition pour s'épargner une lourde procédure - nous avons l'espoir de passer par un dépôt de permis de construire. Là, le Canton nous a obligés à un plan spécial d'équipement qui nécessite un dossier beaucoup plus fourni, des préavis de plusieurs départements et un dépôt public.

Ayant reçu l'aval des différents services cantonaux en juin dernier, le dossier a ainsi été déposé publiquement et n'a reçu aucune opposition dans le délai légal.

L'adaptation du projet par le bureau d'ingénieurs, la lourde procédure administrative, l'achat et l'intégration d'un nouvel abribus ainsi que l'augmentation des coûts de construction ne permettent pas de réaliser ces travaux avec l'enveloppe budgétaire initiale. Le bureau mandaté a donc établi un nouveau devis des travaux à effectuer de 110'000 frs.

Pour ces différentes raisons, le Conseil communal vous demande un crédit complémentaire à hauteur de 60'000 frs pour permettre le début des travaux précités cet automne.

M. le Président ouvre la discussion et comme la parole n'est pas demandé il propose de passer au vote :

Décision :

Par un vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil général **accepte le crédit complémentaire de 60'000 frs pour les travaux de mise en conformité de l'arrêt de bus « laiterie » à Vicques.**

5. Accorder une avance de trésorerie pour un montant annuel de 200'000 frs en faveur de l'association « La Valse du Temps »

Mme Elisabeth Dennert, conseillère communale s'avance à la tribune pour l'entrée en matière :

« Dans le Canton du Jura, il existe plusieurs types de structures pour la prise en charge extra-familiale de la personne âgée : les soins à domicile, les appartements protégés, les lits pour un accueil temporaire, les centres de jour et les EMS (établissements médico-sociaux) et UVP (unités de vie de psycho-gériatrie).

A Val Terbi, nous avons la chance de disposer d'un EMS et d'une UVP pour accueillir les personnes âgées ne pouvant plus vivre à la maison. Malgré la très bonne qualité de vie dans nos homes, la plupart des personnes âgées ainsi que leurs familles souhaitent qu'elles puissent rester le plus longtemps possible à la maison. Pour eux, les centres de jour peuvent être une très bonne solution pour briser la solitude, donner du sens aux journées et soulager les proches aidants.

La Valse du Temps est un centre de jour à Cornol accueillant des personnes présentant des troubles de type Alzheimer. Une nouvelle structure sera prochainement créée à la Résidence les Pins à Vicques, où un espace lui a été réservé lors de l'agrandissement. Je vous demande d'entrer en matière ».

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme la Conseillère invite **Mme Caroline Bernasconi**, directrice de l'association, à la rejoindre à la tribune pour présenter en détail le projet :

« Mesdames et Messieurs, merci de m'accueillir ce soir et de me permettre de vous présenter notre association. Psychologue de formation, j'ai exercé dans le canton de Vaud durant 5 ans avant d'ouvrir le centre de jour La Valse du Temps à Cornol en janvier 2012. Cela fait donc 10 ans que nous avons ouvert nos portes. J'habite à Vicques avec ma famille.

Comme évoqué précédemment, La Valse du Temps est un centre de jour spécialisé pour l'accueil de personnes atteintes de troubles neurocognitifs de type Alzheimer ou d'autres troubles apparentés. Ce type d'accueil est unique dans le canton du Jura avec des hôtes provenant de l'ensemble du territoire jurassien.

Nous proposons une approche et un accompagnement de qualité, adaptés, personnalisés et valorisants qui permettent de favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible dans des conditions optimales. 10 personnes par jour sont accueillies du lundi au vendredi.

Nos hôtes se réunissent autour d'activités du quotidien variées, adaptées à leurs besoins, leurs possibilités et leurs désirs, et toujours pleines de sens : un repas que l'on prépare à plusieurs, un album photo où les souvenirs s'invitent, un jeu que l'on partage, des fleurs que l'on plante dans le jardin, un atelier mémoire pour stimuler cette dernière, réparer un meuble, réaliser une décoration pour la maison, faire des sorties ... et aussi des activités communautaires et thérapeutiques. Il s'agit de continuer à vivre !

Les troubles ne sont pas une fin en soi. Un projet d'accompagnement personnalisé pour chacun.

- **Objectifs :**

- ✓ Vivre en communauté dans une atmosphère chaleureuse et familiale
- ✓ Entretien des capacités préservées et favoriser l'autonomie
- ✓ Favoriser les liens sociaux et veiller à ce que chacune et chacun ait une place et un rôle reconnu par toutes et tous
- ✓ Se sentir utile et valorisé, renforcer l'estime de soi

- ✓ Prendre du plaisir à être ensemble et donc CONTINUER A VIVRE

Une dimension humaine et la vie « normale » sont au cœur de notre accompagnement, car c'est ce qui donne le plus de repères et qui a du sens.

Notre équipe d'accompagnement interdisciplinaire (5,2 EPT en plus des apprentis, stagiaires et bénévoles) est composée de professionnels spécifiquement formés. Nous avons le soutien d'un médecin référent et nous travaillons en réseau. Nous sommes membre de Curaviva Jura (association des homes et institutions sociales suisses) et du RIO (réseau d'information et d'orientation de la personne âgée).

En plus d'être un relais pour les proches aidants, La Valse du Temps offre également un soutien concret aux familles : écoute attentive, conseils adaptés, accompagnement professionnel pertinent, possibilité d'acquérir de nouveaux outils.

Les avantages d'une structure intermédiaire spécialisée, telle que la nôtre sont :

- ✓ Suivi de qualité des personnes atteintes de troubles neurocognitifs à domicile
- ✓ Soutien aux proches aidants pour prévenir l'épuisement
- ✓ Approche préventive pouvant anticiper et/ou réagir rapidement aux problèmes qui surviennent.
- ✓ Diminution des hospitalisations et favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible dans des conditions optimales.

L'accompagnement des personnes atteintes de troubles neurocognitifs et le soutien aux proches aidants représentent un **réel défi de santé publique** pour notre société. Il s'agit d'une problématique qui touchera chacun d'entre nous, de près ou de loin, tôt ou tard. Une réflexion de fond sur le soutien à leur apporter à tous les deux est essentielle. L'un ne va pas sans l'autre. Et il ne faut pas tarder, **car ce que nous faisons aujourd'hui, nous le faisons pour demain. Donc prendre soin d'eux maintenant, c'est prendre soin de nous et des générations suivantes à l'avenir.**

Notre projet a d'ores et déjà reçu un préavis positif de la part du Canton. Nous avons aussi le soutien de M. Dominique Buffalo, directeur de la Résidence les Pins. Une location sera perçue par la Fondation, notre association n'engage aucun risque immobilier.

En 10 ans d'activités, La Valse du Temps n'a jamais eu de déficit financier, hormis l'année du Covid. Nous avons suffisamment de réserves financières pour permettre d'assurer le développement de notre nouvelle antenne à Vicques, dont l'ouverture est prévue à l'automne 2023 et débouchera sur la création de nouveaux postes de travail. A noter encore qu'actuellement, 40% de nos hôtes proviennent de la Vallée.

Afin que le Service de l'action sociale puisse nous délivrer l'autorisation d'exploiter, notre association a besoin d'un engagement de la Commune de Val Terbi par le biais d'une avance financière. Celle-ci, estimée à 200'000 frs, servira de liquidités pour le fonctionnement annuel de l'institution dans l'attente du montant admis à la répartition des charges.

Je vous remercie pour votre écoute et reste à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. »

Dans quel délai l'avance est-elle remboursée ? demande **M. Alain Munier**

Il faut compter une année voire une année et demie.

Quelques conseillers généraux demandent des précisions sur le montant avancé par la commune.

Mme Caroline Bernasconi souligne qu'un montant maximal est admis à la répartition des charges de l'ensemble des communes en fonction d'un budget préétabli. Il n'y a aucun risque financier pour Val Terbi.

M. le Maire complète en indiquant que la commune pourrait, durant un certain laps de temps, avoir avancé 400'000 frs à l'association. Mais toujours avec l'assurance d'être remboursé. Le système cantonal est ainsi fait et, ni la commune, ni l'association n'ont de pouvoir à ce sujet-là.

Les ressources humaines seront-elles trouvées dans la région ? demande **M. Martial Chételat**

Dans la mesure du possible, oui. Pour autant que les qualifications soient trouvées. Pour exemple, sur le site de Cornol, un seul employé réside en France voisine. Ses compétences étaient nettement supérieures à celles des autres candidats au poste et c'est la raison pour laquelle il a été engagé. Cela fait de nombreuses années qu'il travaille pour nous et cela prouve que le choix était le bon.

Bien qu'il soutienne entièrement le projet, **M. Martin Clerc** relève qu'il aurait été intéressant d'avoir un préavis de la commission des finances.

De son côté, **M. le Président** se réjouit qu'un si beau projet puisse voir le jour dans notre commune. Celle-ci ne financera pas la structure qui, comme évoqué précédemment, fonctionne de manière individuelle. La vie sera facilitée pour bon nombre de familles de la vallée qui actuellement doivent se rendre à Cornol pour une prise en charge.

Comme la parole n'est plus demandée et que toutes les interrogations sont levées, **M. le Président** propose de passer au vote :

Décision :

Par un vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil général **accorde une avance de trésorerie pour un montant annuel de 200'000 frs en faveur de l'association « La Valse du Temps »**

6. Développement de l'interpellation « Eclairage nocturne : peut-on y voir un peu plus clair ? »

M. Patrick Cerf, dépositaire de l'interpellation déposée 21 juin 2022 [« Eclairage nocturne : peut-on y voir un peu plus clair ? »](#) rejoint la tribune :

« Mieux vaut allumer la lumière avec parcimonie plutôt que de l'éteindre de façon dangereuse ! Voici le message que je souhaiterais développer ce soir à travers mon interpellation.

A l'heure où la perspective de coupures d'électricité se fait de plus en plus menaçante dans un contexte géopolitique tendu, l'extinction réfléchie de l'éclairage public, car c'est de cela dont il s'agit, est une réponse pleine de bon sens destinée à prévenir le risque de pénurie de courant.

Il faut que les choses soient claires d'emblée : ma démarche à travers cette interpellation ne remet pas en question le principe d'extinction de l'éclairage public. Surtout pas ! Ce texte concerne son application dans le terrain. Bref, sa mise en œuvre doit de mon point de vue être revue et corrigée et des ajustements doivent être opérés, pour le bien de toutes et tous.

Il est intéressant de constater que d'autres collectivités publiques s'intéressent au travail mené par la Commune de Val Terbi en termes d'extinction nocturne des feux. S'il est un fait à saluer, c'est bien l'œuvre pionnière menée par notre commune. Une commune qui n'a pas attendu la guerre en Ukraine pour prendre ce dossier à bras le corps. C'est en effet le 20 novembre 2018 déjà, que le Conseil général approuvait une motion de notre ancienne et estimée collègue Mme Dominique Rudolf. Ce texte enjoignait le Conseil communal de mettre en place l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. Cette démarche avait comme but, entre autres, le repos des habitants, la protection des espèces animales nocturnes et, surtout, l'économie d'énergie.

A ce stade, et depuis le 1^{er} février dernier, les villages de Corban, Montsevelier et Vermes sont équipés de lampadaires LED programmables à intensité variable et dotés de détecteurs de présence. Le système retenu permet de régler l'intensité de l'éclairage en fonction des heures de plus ou moins grande fréquentation.

Ce qu'il faut retenir c'est que du dimanche soir au vendredi matin, c'est « extinction totale des feux » entre 23h et 5h. On le sait, des nuances existent, particulièrement en ce qui concerne la route cantonale et les passages pour piétons au niveau desquels un souci légitime de sécurité existe. Le week-end, soit du vendredi soir au dimanche matin, c'est extinction totale de 3h à 6h. Notons que de minuit à 3h, les couche-tard peuvent rentrer en toute sécurité grâce au système astucieux de détection de présence.

Reste les « couche-très-tard ». Ou les « lève-très-tôt ». Pour ces gens-là, tout particulièrement celles et ceux qui prennent les transports publics, autant être muni d'une bonne lampe de poche en cas de déplacement piéton. Vérification faite, quatre relations de bus les jours de semaine, cinq le samedi et deux le dimanche coïncident avec l'extinction totale de l'éclairage public sur le territoire communal. En clair, un jeune qui rentre un samedi avec le dernier Noctambus regagnera ses pénates villageois dans la nuit noire. Sauf s'il crèche aux abords de la route cantonale ou si c'est un soir de pleine lune, sans nuage ! Donc inutile de faire un dessin, déambuler dans le noir après avoir pris un moyen de transport qui dépend des collectivités publiques, c'est vraiment bof-bof. La situation s'avère aussi éminemment compliquée pour les personnes malvoyantes, c'est aussi à signaler.

Comme vous le savez toutes et tous, chères et chers collègues, rien ne vaut le travail de terrain ! Il permet d'apprécier la situation au plus proche de la réalité. Un samedi soir de printemps, au sortir d'une soirée animée, j'ai eu le plaisir de monter dans le dernier Noctambus à Delémont pour rejoindre le Val Terbi. Je me dois à ce titre de rappeler l'existence de ce magnifique outil qui permet, week-end après week-end, de ramener en toute sécurité les jeunes et moins jeunes de soirées « animées » nous évitant de trop nombreux faits divers dramatiques dans les médias le lendemain. Heureux président du Noctambus que je suis, donc, qui a vu l'offre s'étoffer sur la ligne qui concerne notre commune et ce, depuis le début de l'année.

Excusez cet aparté et permettez-moi de poursuivre ce récit. Arrivé sur le coup de 3h45 à Corban, sous une pluie battante, je me suis enfoncé dans la nuit noire pour rejoindre mon domicile avec deux compagnons d'infortune. Je mets au défi quiconque dans ce cénacle de regagner son domicile dans ces conditions, sans émettre le moindre nom d'oiseau à celles et ceux qui ont décidé pareille ineptie, soit nous tous réunis ici. Notre salut est venu non pas de l'éclairage de nos téléphones portables mais des phares d'un véhicule qui nous ont guidés jusqu'à nos domiciles respectifs.

Après discussion avec les occupants du véhicule, il s'est avéré que ceux-ci rentraient d'une soirée à l'autre bout du village et qu'ils s'interdisaient de rentrer à pied, je cite « pour ne pas se casser la gueule à cause de la nuit noire », fin de citation. Une rapide « enquête » menée au lendemain de cette soirée animée a fini de me convaincre que tout ça devenait un peu compliqué et qu'il était grand temps d'intervenir, ce qui est à présent chose faite !

A la lumière de ce qui précède, si vous me passez l'expression, et au risque de me répéter, vous aurez toutes et tous compris que la présente intervention ne remet évidemment nullement en question la nécessité d'une extinction des feux, notamment à des fins d'économie d'énergie. Toutefois, il convient de mon point de vue de procéder à quelques ajustements ce d'autant plus que tout est techniquement possible sans s'éloigner de l'intention de base et cela à des coûts très bas, renseignement pris auprès du fournisseur. Il en

va de notre responsabilité d'élus de trouver un compromis « bien suisse », dans l'intérêt et pour la sécurité de toutes et tous.

Au vu de ce qui précède, je prie le Conseil communal de nous renseigner sur les éléments suivants :

1. Le Conseil communal est-il conscient qu'une extinction totale de l'éclairage public, même à des heures très tardives, peut poser des problèmes de sécurité aux piétons, en particulier l'hiver ?
2. En tant qu'autorité, le Conseil communal partage-t-il l'avis selon lequel il est de sa responsabilité d'assurer un minimum d'éclairage public aux piétons, cela en tout temps ?
3. Une correction du dispositif actuellement en place est-elle prévue, en particulier durant les plages horaires où fonctionnent les transports publics ? Si non, pourquoi ?
4. L'idée d'actionner le dispositif de détection durant les périodes d'extinction totale, avec juste un éclairage minimum lors du passage de piéton, pourrait-elle convaincre le Conseil communal ?

Je vous remercie de votre attention ».

M. Yvan Burri s'avance à la tribune et en préambule, informe que la mise en œuvre de l'extinction nocturne ne donne actuellement pas entière satisfaction. Notre prestataire met tout en œuvre pour corriger les nombreux bugs et nous osons espérer que rapidement tout sera optimal.

Ensuite, il délivre les réponses suivantes aux questions de **M. Patrick Cerf** :

1. Oui. Les personnes peu favorables à l'extinction de l'éclairage public invoquent très souvent des questions de sécurité, mettant celles-ci au-dessus des considérations environnementales et de santé. Le Conseil communal est conscient qu'une extinction totale de l'éclairage peut diminuer le confort des piétons qui s'aventurent de nuit dans les rues villageoises (*éclairage éteint actuellement de 23 h à 5h en semaine et de 3h à 6h le week-end*). Cependant, il s'agit de faire un parallèle avec la santé humaine et la biodiversité qui sont aujourd'hui véritablement affectées par la pollution lumineuse. L'éclairage public représente en outre une source importante de consommation électrique. Ainsi, son extinction au cœur de la nuit permet de préserver l'environnement et de réaliser des économies d'énergie.
2. Non. Il n'y a aucune obligation légale à maintenir un éclairage public. Cependant la norme VSS SN 40 241 du 31 mars 2019 définit le niveau d'équipement technique qu'un passage pour piétons devrait atteindre ("*de nuit, les passages pour piétons doivent être éclairés afin que les piétons qui les empruntent soient détectables*"). Même si cette norme n'a pas de caractère obligatoire, elle a servi de référence pour maintenir un éclairage aux passages pour piétons. Ainsi, la commune ne saurait être tenue responsable.
3. Oui. Une correction peut être envisagée, en adaptant les horaires de l'éclairage avec ceux de Car Postal. Ainsi, il est possible d'enclencher l'éclairage en semaine à partir de 4h50 (au lieu de 5h) de façon à permettre aux habitants de Montsevelier et Corban de se rendre jusqu'à l'arrêt de poste le plus proche en bénéficiant de l'éclairage; pour le week-end, en décalant l'éclairage par détection de minuit à 4h15 (au lieu de 3h actuellement), on permet aux couche-tard qui utilisent le Noctabus de rejoindre leur foyer en bénéficiant de l'éclairage.
4. Non. Une telle option n'est techniquement pas réalisable; de surcroît, elle irait à l'encontre de la motion adoptée par le Conseil général.

M. Patrick Cerf est partiellement satisfait.

7. Traitement de la motion « Marquons notre attachement à la ville de Moutier »

M. Valère Lovis rejoint la tribune :

Le 28 mars 2021, le corps électoral de la ville de Moutier confirmait sa volonté exprimée le 18 juin 2017 de rejoindre la République et Canton du Jura au terme d'un long processus démocratique. L'enthousiasme qui a prévalu au nord de la Roche Saint-Jean durant les deux campagnes, que ce soit au niveau politique mais aussi et surtout au sein de la population jurassienne, a nourri un sentiment rassembleur. Cet attachement à la cité prévôtoise et cette volonté d'accueillir l'ensemble de sa population auront été un marqueur fort de ce cycle de la Question jurassienne.

Cette bienveillance jurassienne à l'égard de la Cité prévôtoise est particulièrement prégnante dans le Val Terbi. Il faut dire que les villages de Courchapoix, Corban et Mervelier faisaient partie du district de Moutier avant la création du nouveau canton. Aux jours des fêtes mémorables des 18 juin 2017 et 28 mars 2021, les citoyens de Val Terbi étaient par ailleurs nombreux à avoir fait le déplacement, en quasi voisins. Aussi, nous nous souvenons du fait que le drapeau prévôtois a flotté dans nos villages durant cette grisante période ayant précédé les deux scrutins.

Il est temps de prouver, par un élément durable, l'attachement de la commune de Val Terbi, de ses citoyennes et citoyens et de ses autorités à la ville de Moutier et à l'ensemble de ses habitantes et habitants.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal est chargé soit de nommer une place, une rue ou une route du territoire communal avec un nom en lien avec la ville de Moutier, soit de planter un arbre sur le territoire communal et d'y adjoindre un panneau explicatif respectivement commémoratif. Il veillera tout particulièrement à l'importance des symboles dans le choix opéré.

M. le Président remercie **M. Valère Lovis** pour la lecture de la motion déposée le 3 mai 2022 et invite **M. le Maire** à la tribune :

« Le Conseil communal estime que la démarche est pertinente et il est favorable à la réalisation de cette motion. A ce stade, l'exécutif a déjà discuté de quelques propositions concrètes. Si la motion est acceptée, le Conseil communal sera prêt dès la prochaine séance pour proposer la solution retenue ».

M. Eric Schaller souhaite prendre la parole :

« J'ai pris connaissance de la motion de M. Valère Lovis avec grande attention. Elle m'a beaucoup interpellé car d'un point de vue personnel, j'étais sceptique quant à la nécessité d'inviter la Question jurassienne au Conseil général de notre commune.

Notre devoir de conseiller général est à mes yeux avant tout de se préoccuper du bon fonctionnement de notre commune, de représenter ses citoyens et de remonter leurs préoccupations au Conseil communal.

Je me suis toutefois laissé convaincre, car il fait sens de rappeler à chaque citoyen de Moutier qu'il sera le bienvenu chez nous. Les communes jurassiennes l'ont déjà communiqué par exemple en laissant flotter les armoiries de la commune de Moutier sur leurs mâts. Mais notre lien historique avec Moutier est plus fort et il est bon de le répéter.

Je profite toutefois de cette tribune pour relayer un sentiment personnel, mais que l'on ressent aussi en échangeant avec nos concitoyens. Ce sentiment me porte à penser que la prospérité et la réussite de notre région ne passeront pas uniquement par la poursuite d'une politique d'extension de notre canton. Nos élus cantonaux ont d'ailleurs pris certains engagements envers leurs partenaires.

A mes yeux, les enjeux du 21^{ème} siècle sont bien supérieurs et notre canton ne doit plus regarder son avenir avec les yeux du siècle dernier. Il se doit toutefois de laisser sa porte toujours ouverte.

L'arc jurassien dans son ensemble aura besoin d'encore plus d'ouverture, d'une vision plus inter-régionale incluant nos voisins historiques, culturels et surtout géographiques. Notre canton du Jura doit continuer son développement en tant que pays ouvert, mettre son énergie à favoriser les interfaces avec ses voisins, qu'ils soient francophones ou germanophones.

La nouvelle génération l'a bien compris, elle est attachée à sa région, tout en faisant preuve d'une ouverture inédite, laissant de côté les préjugés et clichés du passé. En témoigne par exemple le succès que remporte la maturité bilingue à Laufon.

En résumé, bienvenue à Moutier dans « Jura pays plus ouvert que jamais ».

Je vous remercie pour votre attention. »

M. Valère Lovis tient à souligner que la motion ne remet pas en question le fait que le Jura soit un canton ouvert.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** propose au Conseil général d'accepter la motion telle que présentée.

Décision :

Par un vote à main levée, **avec 20 voix et une abstention**, le Conseil général **accepte la motion « Marquons notre attachement à la ville de Moutier ».**

Le Conseil communal fera une proposition lors de la prochaine séance.

8. Communications

8.1 Création d'un groupe de travail pour la mise en place de mesures propres à diminuer notre consommation d'énergie

M. Pierre Lovis s'avance à la tribune pour la première information :

« Les autorités fédérales ont annoncé il y a quelques semaines la probabilité que la Suisse soit confrontée à une pénurie en matière d'énergie cette hiver, et aux dernières nouvelles, cette probabilité augmente. Les causes de cette pénurie potentielle sont principalement les difficultés que pourrait rencontrer notre pays pour s'approvisionner à l'étranger et le période de sécheresse de cet été qui a limité la quantité d'eau disponible dans les barrages alpins, nécessaire à une production normale.

Au niveau cantonal, les préparatifs en vue de faire face à une pénurie de gaz ou d'électricité ont également été lancés. Le canton et les fournisseurs d'énergie discutent de divers scénarios permettant de gérer au mieux un manque d'approvisionnement énergétique.

A la demande du Délégué aux affaires communales, la Commune de Val Terbi se prépare également à une situation potentielle de pénurie. Un groupe de travail spécifique a été constitué afin d'évaluer de quelle manière la consommation d'énergie des bâtiments, des installations et infrastructures communales peut-être réduite. Ce groupe de travail composé de deux représentants du Conseil communal, des responsables

techniques des bâtiments et infrastructures, d'un représentant du SEVT, du président de la commission bâtiments-énergies, s'est déjà réuni une première fois.

Dans un premier temps, une réflexion a été faite afin de répertorier les services qui pourraient ne plus fonctionner de manière normale en cas d'interruption momentanée d'électricité. D'autre part, la réflexion a été d'évaluer les mesures qui pourront être mises en place afin de limiter la consommation électrique communale, par exemple une réduction de la température ambiante dans les locaux, des limitations dans les quantités d'eau chaude, diminution des éclairages, etc... Des informations seront fournies à la population par l'intermédiaire du Val Terbi Info ainsi qu'aux utilisateurs spécifiques.

Ces mesures auront un impact limité si les habitants ne prennent pas eux-mêmes des décisions importantes pour diminuer leur consommation. Le Conseil communal profite ainsi de la présente communication pour inviter les citoyens à mettre en place toutes mesures propres à réduire leur consommation énergétique.

Je vous remercie pour votre attention ».

8.2 Circulation dans les rues de nos villages

Ensuite, c'est au tour de **M. Yvan Burri** de rejoindre la tribune :

« Comme dans tout le pays, notre commune s'est développée et, pour satisfaire les besoins de constructions de celles et ceux qui voulaient rester ou s'établir dans nos villages, de nouveaux quartiers ont vu le jour.

Il s'en est suivi une augmentation du trafic dans certaines rues. Au supplément de circulation, il faut ajouter une tendance actuelle à vouloir faire ce que l'on veut sans se poser la question des nuisances que l'on fait subir aux autres. La situation est différente dans chaque localité mais c'est un souci général qui se pose pour les collectivités publiques.

Les riverains ont des réactions bien différentes pour une problématique identique. Pour certains il n'y pas de problèmes et pour d'autres ces changements pèsent sur leur confort de vie. Ceux-ci, et ils sont très minoritaires, le font savoir aux responsables communaux, à l'administration ou sur la place publique.

Evidemment le problème est connu mais les solutions ne sont pas aussi simples qu'on voudrait le croire, notamment le transfert de charge d'une rue sur l'autre. Les obstacles de réduction de la vitesse en sont une autre mais induisent des accélérations intempestives pour ceux qui le prennent comme un gymkhana. Cela peut intensifier les nuisances de bruit, une diminution de la sécurité et une augmentation des émissions de CO².

On sait que la limite de vitesse à 40 km/h, que l'on voit souvent à Vicques, n'est pas viable à long terme et que le changement doit se faire et plutôt vers le bas que vers le haut.

Avec l'appui de la Commission des travaux publics et pour un traitement égalitaire de la vitesse dans nos rues villageoises, le Conseil communal est convaincu par la mise en œuvre de la limitation de la vitesse à 30km/h pour toutes les rues du domaine bâti de nos localités, hors des routes cantonales. Les modalités tant politiques qu'administratives sont en cours d'évaluation.

Pour ce faire nous allons être attentifs à la révision de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière, qui est en cours et qui, nous l'espérons déjà début 2023, rendra plus aisé pour les communes le passage au 30 km/h. Ensuite viendra sur le terrain la nouvelle signalisation de nos rues et nous demanderons, après observation, des contrôles de vitesse pour celles où manifestement cela n'est pas respecté.

Toutes les limitations, obstacles divers, panneaux de rentrée des classes, radars sympathiques ne sont que des moyens de faire naître ou de rappeler aux usagers un comportement adéquat du vivre ensemble, la mise en œuvre dépend de chacun de nous.

Je vous remercie pour votre attention ».

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, et que la parole n'est plus demandée, **M. Laurent Steulet** informe que la date du 15 novembre est maintenue pour la prochaine séance.

Il remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur souhaite un bon retour à la maison.

La séance est levée à 20h30.

Vicques, le 13 septembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Laurent Steulet
Président

Sylvie Koller
Secrétaire